

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### Convocation du 20 mars 2023

---

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

### Présents : 14 membres

---

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie Odile,  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, HANINI Lahbib, LITTNER Yannick, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Mme BARRILE Marie-Madeleine a donné pouvoir à Mme BLANCHAIS Christine pour voter en son nom.  
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné pouvoir à M. WINTZ Maurice pour voter en son nom.  
M. MESSER Julien a donné pouvoir à M. LITTNER Yannick pour voter en son nom.

### Absent excusé : 1 membre

---

Monsieur SCHMITT Sébastien

### Membres en fonction : 15

---

Secrétaire de séance : M. WEBER Jérôme

### Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

Budget : mise en place de la fongibilité des crédits

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étude de ce point

## 1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur WEBER Jérôme est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

## 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.

Adopté à l'unanimité.

## 3/ Transparence sur les indemnités des élus

Les articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité stipulent l'obligation d'établir un état annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal. Ces indemnités correspondent au barème fixé par l'Etat.

Elus	Montant annuel brut 2022
BLANCHAIS Christine, Maire	19 138.26 € bruts
MESSER Julien, adjoint	5 081.40 € bruts
LITTNER Yannick, adjoint	5 081.40 € bruts
WINTZ Maurice, adjoint	5 081.40 € bruts
LOZACHMEUR Estelle, adjointe	5 081.40 € bruts
<b>TOTAL</b>	<b>39 463.86 € bruts</b>

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal et n'a pas à faire l'objet d'un vote. Cette communication doit être faite avant le vote du budget 2023.

## 4/ Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâties (TFB) : 29.50 %

Taxe foncière non bâties (TFNB) : 44.47 %

Depuis 2020 et ce jusqu'en 2022 inclus, le taux de taxe d'habitation (TH) a été figé à sa valeur de 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir en 2023 les taux d'imposition de 2022 soit :

TH : 12.99 % (taux de 2019)

TFB : 29.50 %

TFNB : 44.47 %

Adopté à l'unanimité.



## 5/ Compte de gestion 2022

Mme le Maire expose le compte de gestion 2022 établi par Mme FISCHER Simone, responsable du Service Gestion Comptable de Saverne aux conseillers municipaux :

Les résultats du compte de gestion coïncident avec les résultats du compte administratif établi par la commune :

- un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2022	+ 892 765.89 €
- un excédent d'investissement pour l'exercice 2022	+ 18 769.47 €
<b>soit un résultat global de</b>	<b>+ 911 535.36 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion 2022.

## 6/ Compte administratif 2022

Mme le Maire expose le compte administratif 2022 aux conseillers municipaux :

Le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2022	+ 892 765.89 €
- un excédent d'investissement pour l'exercice 2022	+ 18 769.47 €
<b>soit un résultat global de</b>	<b>+ 911 535.36 €</b>

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité un président de séance M. WEBER Jérôme, conseiller municipal.

Mme le Maire quitte la séance pendant le vote du compte administratif.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 7/ Affectation du résultat

Arrivée de M. ANDRE David à 21 h 15.

Après avoir entendu le compte administratif de la commune exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation comme suit :

- au compte 002 excédent de résultat de fonctionnement reporté : 889 037.36 €
- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 3 728.53 €

## 8/ Budget : mise en place de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire.

Elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Madame le Maire pour la durée du mandat, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Adopté à l'unanimité.

## 9/ Budget primitif 2023

Le conseil municipal décide de reprendre au budget primitif les résultats 2022, au vu du compte administratif voté précédemment.

Après avoir entendu la proposition de budget de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2023

- |  |                |
|--|----------------|
| - Section de fonctionnement pour un montant total de | 1 363 210.36 € |
| - Section d'investissement pour un montant total de  | 854 247.95 €   |

## 10/ Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).
- désigne Mme Christine BLANCHAIS, Maire, présidente de la 4C, M. Julien MESSER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et M. Maurice WINTZ, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire en qualité de représentant de la commune.
- décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la Commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

## **11/ Choix du mode de consultation des propriétaires fonciers dans le cadre du renouvellement de la location de la chasse**

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,
- charge Madame le Maire de procéder à cette consultation.

## **12/ Les Restaurants du cœur : demande de subvention**

Mme le Maire donne lecture d'une demande de subvention de M. Patrick GRUBER, président départemental des Restaurants du Cœur.

Il nous sensibilise au fait que les 750 bénévoles du département du Bas-Rhin ont au cours de l'année écoulée accueilli 26 960 personnes, dont plus de 700 bébés en leur distribuant gratuitement 2 217 940 repas soit une progression de 12 % par rapport à l'année précédente, avant même le début de la période hivernale.

La situation des plus démunis s'est encore aggravée cet hiver avec une augmentation sans précédent de près de 20 % des personnes accueillies dans les 16 centres d'activités dont un resto bébé et un pôle dédié aux gens de la rue. L'arbitrage entre se loger, se nourrir, se déplacer et se chauffer devient chaque jour plus difficile et amène les plus modestes à pousser les portes des Restos.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € aux Restaurants du Cœur.



## 13/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

## 14/ Affaires communales et divers

**-Maurice Wintz présente le compte rendu de la réunion de la commission environnement du 23 mars 2023.**

Un couple de chouettes chevêches s'est installé sur un poirier dans un des 2 nichoirs installés par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) il y a deux ans. Nous espérons voir naître des petits.

Trame Verte et Bleue au sein du Kochersberg : le bilan et les propositions de préservation et d'amélioration de la biodiversité sur le territoire seront présentés à la Com Com le mardi 28 mars par la LPO. A Durningen, il sera proposé à l'Association Foncière d'organiser prochainement un chantier de plantation d'arbustes et de haies sur un côté des fossés récemment curés. Par ailleurs, seule une fauche tardive (au mois de mai) sera réalisée sur la prairie semée en octobre dernier sur le plateau du bois fleuri. D'autres réflexions sont en cours (renaturation du Durningenbach, ...).

Parallèlement, la commune a la volonté d'économiser la ressource en eau. L'installation de récupérateurs d'eau pourrait être envisagée. Une étude sera lancée d'ici l'automne.

**-Yannick Littner souhaite remercier** la quinzaine de personnes qui a participé aux deux journées de travaux de taille qui ont eu lieu en février et mars. Une troisième journée est prévue au mois de mai pour les plantations au sein du village.

**-Marie-Odile Krieger présente le calendrier des manifestations à Durningen.**

Le samedi 8 avril 2023 : aura lieu la chasse aux œufs au city stade, départ de la chasse à 14 h 30. Les œufs ont été offerts par la famille Roeckel.

Le dimanche 7 mai 2023 : la désormais traditionnelle marche de Durningen fera découvrir aux marcheurs les vergers de Durningen, les vignes de Kienheim ainsi que le fonctionnement de la lagune et la station d'épuration de Kienheim. Des arboriculteurs, un vigneron et le Sdea seront présents pour animer cette journée. Les bulletins d'inscription seront distribués dans les boîtes aux lettres des résidents de Durningen et de Kienheim.

Le lundi 5 juin 2023 : les écoliers de CM1/CM2 de la classe de Mme Stiegler visiteront la mairie accompagnés de Mme le Maire et d'élus.



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

Le samedi 26 août 2023 : une après-midi récréative pour les enfants permettra de fêter la rentrée.

Le samedi 2 décembre 2023 : fête de Noël

Le dimanche 10 décembre 2023 : fête des Aînés

D'autres acteurs sont à l'origine de divers manifestations, conférences, concerts, ateliers qui ont lieu tout au long de l'année. Vous en serez avisés par voie d'affichage, par mail ou par le biais de notre site internet.



Le secrétaire de séance  
Jérôme WEBER



Le Maire  
Christine BLANCHAIS